

De : GUIBERT Alexandrine <aguibert@coeurdecharente.fr>
Sujet : Re: [INTERNET] Re: CONSULTATION CU01602424X0012 - METHANISATION
Date : 24-06-2024 15:44
À : CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI emis par CHASSELOUP Angélique - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI <ddt-cdpenaf@charente.gouv.fr>;

CA

Bonjour,

Je vous confirme que je retire ma saisine de la CDPENAF, car le CU est instruit par l'Etat, qui se chargera de la saisine CDPENAF.

Je reste à votre disposition si besoin ;

Bien cordialement ;

Alexandrine GUIBERT

Service Urbanisme – Chargée d'instruction droit des sols

Pôle Aménagement et Environnement
05 45 20 51 45
aguibert@coeurdecharente.fr

5 Av. Paul Mairat
16230 Mansle-les-Fontaines
www.coeurdecharente.fr



Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.

Lundi 24-06-2024 à 11:21 CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI emis par CHASSELOUP Angélique - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI a écrit:

Bonjour,

C'est noté. Dans ce cas, pouvez-vous me faire un message retirant la saisine de la CDPENAF ?

Merci par avance.



Angélique CHASSELOUP

Chargée d'études préservation des espaces agricoles
Service Économie Agricole et Rurale

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

43 rue du Docteur Charles Duroselle - 16016 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 17 17 38 88

Le 24/06/2024 à 08:47, > aguibert (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Je viens de recevoir cette information, l'énergie produite sera entièrement injectée dans le réseau ; c'est donc une compétence Etat, je vais voir avec Stéphane BILLY comment lui transmettre le dossier.

Bien cordialement

Alexandrine GUIBERT

Service Urbanisme – Chargée d'instruction droit des sols

Pôle Aménagement et Environnement

05 45 20 51 45

aguibert@coeurdecharente.fr

5 Av. Paul Mairat
16230 Mansle-les-Fontaines
www.coeurdecharente.fr



Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement, merci.

Vendredi 21-06-2024 à 15:17 CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI emis par CHASSELOUP Angélique - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI a écrit:

Bonjour,

Concernant ce CU, est-il possible d'avoir une information sur les modalités de distribution du biogaz, injection dans le réseau ou auto-consommation ?

Merci par avance



Angélique CHASSELOUP
Chargée d'études préservation des espaces agricoles
Service Économie Agricole et Rurale
Direction Départementale des Territoires
43 rue du Docteur Charles Duroselle - 16016 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 17 17 38 88

Le 20/06/2024 à 11:48, > noreply (par Internet) a écrit :

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour avis, un exemplaire de CERTIFICAT D'URBANISME, sur la commune de **AUSSAC VADALLE** pour le projet d'**Installation de valorisation de la biomasse en énergie, en utilisant le procédé de méthanisation**, accompagné de la fiche navette CDPENAF, zonage et règlement PLUi.

MERCI DE ME RÉPONDRE PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE
urbanisme@coeurdecharente.fr

Votre avis, s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement

INFO : Pour ceux qui sont reliés à PLAT'AU ce message vous est envoyé comme copie et vous pouvez privilégier la réponse via PLAT'AU

Service Urbanisme
Pôle Aménagement et Environnement
CDC Coeur de Charente